

Notice d'information à la constitution d'un dossier JPA

⇒ La durée minimum d'un séjour est d'une nuitée.

⇒ La durée maximum d'un séjour est de 15 jours.

⇒ S'agit-il d'un 1^{er} départ en vacances collectives* ? OUI NON
(*réponse obligatoire)

Pièces à ajouter à la constitution du dossier

Votre enfant est porteur de handicap :

<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
- La copie de l'attestation de quotient familial de la CAF (année en cours)	- La copie de l'attestation de quotient familial de la CAF (année en cours)
- La copie de l'avis d'imposition de l'administration	- La copie de l'avis d'imposition de l'administration
- La copie de la notification de décision de la MDA (maison de l'autonomie) pour chaque enfant bénéficiaire	
- Le devis du séjour	

Attention : Les aides sont versées à la **fin du séjour, directement à l'organisateur**. Pour cela, vous devez **impérativement** retourner au comité départemental de la JPA56 dans le mois qui suit la fin du séjour un **certificat de présence** ainsi que **la facture du séjour**. Les dossiers sont étudiés par ordre d'arrivée par les membres du comité départemental.

Dossier à adresser à :

Comité départemental de la Jeunesse au Plein Air
57, rue Anita Conti - 56000 Vannes
☎ : 02.97.42.61.78 @ : jpa@lespep56.com

À renseigner par la famille

Demande bourse 2022

FICHE DE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

Nom et Prénom de l'enfant : _____

Age : _____ **Classe :** _____ **Etablissement :** _____

Coordonnées de la famille :

Mme / M. : _____

Adresse : _____

☎ (Fixe et /ou portable) _____

Email : _____@_____

Composition de la famille : ____ adultes ____ Enfants

Profession des parents : père : _____ mère : _____

► **Catégorie socio professionnelle des parents :**

- Salarié CDI Sans emploi Salarié CT précaire
 Retraités Autre situation _____

► **Origine des ressources (plusieurs choix possibles) :**

- Salaires Retraites Assedic
 Allocation adulte handicapé RSA-RMA Sans aucune ressource
 Prestations sociales Autres : _____

► **Montant mensuel des revenus : (salaires + pensions + allocations + autres)**

- 0 à 500 € 1001 € à 2000 €
 501 € à 1000 € plus de 2000 €

► **Etes- vous allocataire :** CAF MSA

► **Numéro d'allocataire :** _____ ► **Quotient Familial CAF ou MSA :** _____

RESERVE A LA J.P.A.

Revenus mensuels : _____ € Nb de parts : ____ QF (CAF) : _____

Coût du séjour : _____ €

Total des aides : _____ €

Reste dû : _____ €

Bourse accordée : _____ € Premier Départ en Vacances Solidarité

Dossier à adresser à :

Comité départemental de La JPA Opération « 1^{er} Départ en vacances »

57, rue Anita Conti - 56000 Vannes

☎ 02.97.42.61.78 @: jpa@lespep56.com

À renseigner par la structure

Demande de bourse 2022

RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET DE VACANCES

Le séjour collectif de vacances devant impérativement avoir fait l'objet d'une déclaration auprès des services départementaux de la Cohésion Sociale, doit comporter a minima 1 nuitée et doit avoir son siège dans le département du Morbihan.

Dates du séjour envisagé : du ____ / ____ / ____ au ____ / ____ / ____

Lieu : _____ Département : _____

Nom du séjour : _____ Thématique: _____

Coût du séjour : _____ €

Nom et coordonnées de l'organisateur du séjour : _____

_____ Département : _____

☎ _____ N° d'agrément DDCCS : _____

Email : _____ @ _____

Montant des autres aides obtenues :

« CAF Azur » : _____ € Aide Sociale à l'Enfance : _____ €

Mairie : _____ € MSA : _____ €

Autres (précisez) : _____

Total des aides : _____ € (avant aide JPA)

Reste à charge de la famille : _____ € (avant aide JPA)

- À joindre : - Avis d'imposition ou de non imposition
- Notification de la CAF certifiant votre QF (ou celui de la MSA)

Date : ____ / ____ / ____ Signature :

Nom et coordonnées du travailleur social instruisant le dossier : _____

☎ _____

Avis : _____ Date : ____ / ____ / ____ Signature :

Au regard du coût, des revenus, des aides et du montant restant à la charge de la famille, une aide individualisée pourra être accordée et versée à l'organisme, en déduction du coût du séjour par le comité technique de l'opération dans des délais brefs ; l'organisateur et la famille en seront informés.

Pour un enfant en situation de handicap, d'autres aides sont possibles. Veuillez nous contacter.

Dossier à adresser à :

Comité départemental de La JPA Opération « 1^{er} Départ en vacances »

57, rue Anita Conti - 56000 Vannes

☎ 02.97.42.61.78 @: jpa@lespep56.com